



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

Nice, le 04/06/2021

18 avenue des fleurs
CS 61039
06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Télécopie :

E21000020 / 06

M. le Maire
de la commune de BIOT
HOTEL DE VILLE
06410 BIOT

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Dossier n° : E21000020 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Modification n°8 partie 1 "Sophia Antipolis" du Plan Local d'urbanisme de la commune de Biot

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gérard GRISERI, demeurant Résidence Val d'Azur - Bât A 150 Chemin Gastaud, JUAN LES PINS (06160) portable : 06-76-60-61-90) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

DESTINATAIRE	ORIGINAL COPIE
CABINET DU MAIRE	X
DGS	X
DST	
DRH	
FINANCES-CPHI	
INDIVIDUE	
SYSTEMES D'INFORMATION	
COMMUNICATION	
STRAT. CULT.	
POPULATION	
CLUBS-LOISIRS-JEUN. SPORT	
TYPE ENFANCE	
INSTRUCTEURS-ANIMATEUR	
MANAG. DEV. LOCALISABLE	
MANISSE-FOSSER	X
STAT. VILLE-ESPACES VERTS	
ESPAUX NATURELS NATURELS	X
OLIVE ANNEXE	
DES	
DETT	

Le greffier en chef,
ou par délégation,

A. BAAZIZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

DECISION DU

04/06/2021

N° E21000020 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 27/05/2021, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de BIOT demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification n°8 partie 1 "Sophia Antipolis" du Plan Local d'urbanisme de la commune de Biot ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard GRISERI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de BIOT et à Monsieur Gérard GRISERI.

Fait à Nice, le 04/06/2021

La Présidente,


Pascale Rousselle

Pour expédition conforme

P/ le greffier en chef,

A. BAAZIZ





19

2021A/701